

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 26 (1934)  
**Heft:** 10

**Rubrik:** Mouvement ouvrier

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 25.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Mouvement ouvrier.

## En Suisse.

**BOIS ET BATIMENT.** Les *plâtriers-peintres* de *Lausanne* ont pu renouveler leur contrat collectif, le 30 août dernier, *sans baisse de salaire*, malgré le fait que le minuscule syndicat des chrétiens-sociaux avait déjà signé une convention admettant une baisse de cinq centimes à l'heure. Leur trahison fut donc inutile. Une fois de plus le rôle néfaste de la dissidence chrétienne-sociale s'est caractérisé: elle est nuisible et impuissante.

**METALLURGISTES ET HORLOGERS.** Un conflit, suivi de grève, a éclaté dans l'industrie du chauffage central à Berne. Les questions litigieuses concernaient le salaire de début, les indemnités de déplacement et l'octroi de vacances. Une entente est intervenue devant l'Office de conciliation après une courte cessation de travail. Le salaire initial d'un monteur de la catégorie A fut fixé à 1 fr. 80; l'indemnité de déplacement est fixée à 6 fr. pour les quinze premiers jours et ensuite à 5 fr. 50. Quant aux vacances, les revendications ouvrières furent acceptées. L'entente a été signée pour la durée d'une année.

**VETEMENT ET EQUIPEMENT.** La direction de la maison *Hug* à *Herzogenbuchsee*, fabrique de chaussures, a procédé à plusieurs renvois d'ouvriers syndiqués. La mesure prise était par trop visiblement dirigée contre l'organisation syndicale. Celle-ci se préparant sérieusement à agir en conséquence, la direction de la maison trouva préférable de renouer des pourparlers qu'elle avait cru devoir abandonner. Une entente conclue à la dernière heure avec la fédération ouvrière mit fin au différend.

## Dans l'Internationale.

**FEDERATION INTERNATIONALE DES MINEURS.** Cette fédération a tenu son Congrès à Lille du 6 au 9 août. Selon le rapport moral soumis au Congrès, les effectifs de l'Internationale se sont maintenus, malgré le départ des organisations allemandes et autrichiennes, grâce à l'affiliation de la Norvège et l'accroissement des effectifs en Belgique et aux Etats-Unis. La Fédération comptait en avril 1934 1,605,034 membres contre 1,421,136 en août 1932. Le Congrès comprenait 119 délégués venant de 10 pays.

Le Congrès a délibéré sur le grave problème de la durée du travail dans les mines. La résolution adoptée à ce sujet dit notamment que le Congrès blâme l'action des gouvernements et des patrons dont la tactique a continué à entraver sans raisons réelles la ratification de la convention internationale de 1931. Elle appuie la revendication de la Fédération syndicale internationale tendant à l'établissement de la semaine de 40 heures pour tous les travailleurs. Mais, considérant que depuis l'inscription de la journée de 7 heures dans les mines au programme de revendications de l'Internationale des mineurs, la technique et la rationalisation se sont développées, ce qui augmente considérablement la production et le danger pour les travailleurs, le Congrès déclare revendiquer la *journée de travail de 6 heures*, descente et remonte comprises.»

Par une autre résolution, le congrès se prononce à nouveau contre le fascisme et la guerre. Le président Peter Lee (Grande-Bretagne), atteint par la limite d'âge, a résigné ses fonctions. Le Congrès fit au vétéran, qui est âgé de 70 ans, d'émouvants adieux. Achille Delattre (Belgique), secrétaire international, a également donné sa démission. Il fut remplacé par Edwards (Grande-Bretagne) qui assumera les fonctions de secrétaire et de trésorier. Pierre Vigne (France) a été élu président. Le siège de l'Internationale passe ainsi de Belgique en Grande-Bretagne.